

Déclinaison communale

Méthodologie

Les objectifs du Schéma Directeur Energie pour le territoire métropolitain sont décrits dans le document disponible sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole.

Dans cette fiche sont présentées des données de diagnostic propres à la commune, ainsi que des valeurs indicatives de ce que pourrait être l'objectif communal afin que l'objectif au niveau métropolitain soit atteint, en fonction de différentes hypothèses explicitées ci-après.

DONNEES CARTOGRAPHIEES

Sur la carte, sont représentés :

- le tracé des **réseaux énergétiques métropolitains** (hors électricité). Les réseaux de chaleur communaux ne sont pas représentés.
- les bâtiments dans lesquels des travaux d'efficacité énergétique ont eu lieu dans le cadre des **dispositifs métropolitains sur la période 2010 – 2025**. Cela ne révèle qu'une partie du dynamisme local en matière de transition énergétique. En effet, des travaux de particuliers ou d'entreprises peuvent être réalisés sans le soutien de la Métropole.

Les dispositifs pris en compte sont les suivants :

MurMur copropriétés (depuis 2010), **MurMur maisons individuelles** (depuis 2016) : accompagnement des projets de travaux et aides financières métropolitaines, pour la rénovation énergétique des copropriétés et des maisons individuelles. Aides soumises à un référentiel technique permettant d'atteindre une importante performance énergétique et proportionnées au niveau de ressources des ménages. A titre indicatif, 1348 maisons et 275 copropriétés ont bénéficié de MurMur sur la métropole.

MurMur TPE PME (depuis 2020) : accompagnement des projets de travaux et aides financières métropolitaines à la rénovation énergétique des bâtiments des TPE/PME. A titre indicatif, 66 entreprises ont bénéficié de MurMur TPE PME sur la métropole.

Prime Air Bois (depuis 2015) : aides financières pour le remplacement d'une cheminée ou poêle à bois polluant (datant d'avant 2005), par un poêle à bois performant, pour tous les particuliers. A titre indicatif, 4285 particuliers ont bénéficié de la prime Air Bois sur la métropole.

Fonds chaleur (depuis 2018) : accompagnement et aides financières de l'ADEME à l'installation d'un équipement alimenté par des énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, bois), pour tout bénéficiaire hors particuliers en maison (collectivité, professionnel, copropriété). A titre indicatif, 111 équipements ont été financés sur la métropole.

Aide solaire thermique (depuis 2022): aide financière pour l'installation d'un système de chauffage ou eau chaude solaire, pour les propriétaires de maisons. A titre indicatif, 74 équipements solaires ont été financés sur la métropole.

DECLINAISON DE LA TRAJECTOIRE SDE

Les données de diagnostic ainsi que des propositions d'objectifs sont établies selon la méthodologie suivante :

Mix énergétique : Diagnostic 2022 et données prospectives 2035 et 2050 issues de la modélisation de l'étude « SDE ». Le mix énergétique concerne tous les usages des bâtiments résidentiels et tertiaires (chauffage, eau chaude sanitaire, appareils électriques, climatisation). Les consommations liées à l'industrie et à la mobilité ne sont pas présentées ici.

Production d'électricité photovoltaïque : La production 2022 provient des données d'injection d'électricité sur le réseau, fournies par les gestionnaires du réseau électrique. L'objectif communal proposé est une déclinaison de l'objectif métropolitain ramené à la surface bâtie de la commune en 2022. L'objectif métropolitain prévoit une multiplication par 5 à 2035 et par 7,5 à 2050 de la production métropolitaine de 2022.

Logements à rénover: Il s'agit, pour près de 90%, de logements d'avant 1975, collectifs et individuels, du parc public et privé. Les niveaux de performance visés de la rénovation énergétique impliquent une réduction de- 30% à -75% des consommations. Le nombre de logements affiché est calculé en proportion de l'objectif métropolitain ramené au nombre de logements dans la commune aujourd'hui. Le chiffre « 2035 » correspond au nombre de logements à rénover entre 2022 et 2035 ; celui de « 2050 » correspond au nombre de logements à rénover entre 2022 et 2050.

Conversion des systèmes de chauffage des logements chauffés au fioul et au gaz vers une énergie décarbonée : A partir de l'énergie actuelle des logements présents sur la commune (données INSEE), sont appliquées des hypothèses de conversion des systèmes de chauffage définies dans le cadre des travaux du SDE métropolitain. Hypothèses variables selon qu'il s'agisse d'un immeuble collectif ou d'une maison, d'un chauffage collectif ou individuel, d'un logement du parc public ou du parc privé, la présence ou non d'un réseau de chaleur à proximité. La fiabilité des données du secteur « tertiaire » ne permet pas une déclinaison des objectifs métropolitains à une échelle communale.

Grenoble Alpes Métropole - Direction Transition Énergétique et Qualité de l'Air- version Juillet 2026

Schéma Directeur Energie métropolitain

Déclinaison communale

Ce document vise à partager des données du schéma directeur énergie métropolitain adopté en 2025.

Il présente la synthèse des orientations métropolitaines, des données de diagnostic du territoire communal, des déclinaisons indicatives des objectifs métropolitains ainsi que la méthodologie retenue pour les établir à l'échelle communale.

Schéma directeur énergie : c'est quoi, à quoi ça sert ?

L'organisation de la distribution en énergie sur les 49 communes du territoire est l'une des compétences de la Métropole. À ce titre, la Métropole est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Le schéma directeur énergie (SDE) est une démarche volontaire de la collectivité, qui **fixe des objectifs de baisse de consommations d'énergie sur le territoire et planifie les évolutions des réseaux d'énergie**. Il se base sur les données de 2022, et fixe des ambitions pour 2035 et 2050. Il correspond au volet énergie de la révision en cours du Plan Air Energie Climat métropolitain.

Les usages énergétiques des **bâtiments** (50% des consommations du territoire), ainsi que la mobilité électrique, sont particulièrement dimensionnants pour les réseaux métropolitains. Ce sont ces usages et leurs évolutions qui ont été précisément étudiés pour la révision du SDE.

Synthèse des orientations de la Métropole



- Les moyens de parvenir à ces objectifs:
- Agir prioritairement sur les consommations du bâti existant pour plus de résilience face aux fluctuations des prix et pour un meilleur confort hiver comme été: **isoler et changer les modes de chauffage** massivement, **généraliser la sobriété** dans les usages.
 - **Diminuer le recours au gaz**, énergie très émettrice de gaz à effet de serre, pour éviter d'investir inutilement dans les réseaux et limiter les risques de précarité énergétique (coût du gaz très fluctuant, et part de l'abonnement vouée à augmenter pour les usagers).
 - Continuer le **déploiement des réseaux de chaleur**, y compris pour des bâtiments équipés de chauffage individuel, pour atteindre près de 30 % de logements raccordés.
 - **Accompagner l'électrification des usages** en limitant les consommations (isolation, sobriété et suppression des chauffages électriques non performants) et en décalant les usages quotidiens qui peuvent l'être (recharge des véhicules électriques par exemple), par des innovations techniques ou tarifaires, pour éviter de saturer le réseau lors des pics de consommation.
 - **Doubler la part des énergies renouvelables** dans les consommations du territoire entre 2022 et 2050, et atteindre dès 2035: une multiplication par 5 pour le photovoltaïque, le doublement de la production solaire thermique et géothermique et 100 % d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix du chauffage urbain.

